




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-499**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151117- lmc174793-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LES ADULTES ET LES ENFANTS, Y
COMPRIS LES ÉDITIONS EN GRAND CARACTÈRE (11 LOTS)-SIGNATURE DES MARCHES**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LES ADULTES ET LES ENFANTS, Y COMPRIS LES ÉDITIONS EN GRAND CARACTÈRE (11 LOTS)-SIGNATURE DES MARCHES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent appel d'offres concerne un marché à bons de commande décomposé en onze lots avec des seuils minimum (sauf le lot n°11) et maximum par période en valeur :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
1	Fiction adultes.	20 000	80 000
2	Livres en langues étrangères (adultes et jeunesse).	800	3 200
3	Documentaires adultes : Sciences humaines, littérature	12 000	48 000
4	Documentaires adultes : art, loisirs, vie pratique, sciences et techniques	10 000	40 000
5	Documentaires adultes : Civilisation	10 000	40 000
6	Documentaires adultes : Ouvrages sur la Provence	5 000	20 000

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
7	Documentaires adultes : ouvrages spécialisés en archéologie, en français ou en langues étrangères, y compris publications officielles, scientifiques et associatives	4 500	18 000
8	Ouvrages pour la jeunesse (fictions et documentaires).	18 000	72 000
9	Bandes dessinées et Mangas (adultes et jeunesse).	7 500	30 000
10	Livres lus.	1 500	6 000
11	Livres numériques	Sans minimum	20 000

Pour chaque lot, le marché sera conclu pour une période initiale du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Il pourra être reconduit trois fois une année de manière expresse.

Les variantes n'étaient pas autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était prévue.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

Libellé	%
Valeur technique	90
Rabais	10

Un avis d'appel public à la concurrence n°2015-20 a été adressé à la presse le 19/05/2015. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie..... le 19/05/2015
- BOAMP..... le 22/05/2015
- JOUE.....le 22/04/2015
- Le Courrier d'Aix.....le 23/05/2015

Les DCE ont été mis en ligne sur le site profil acheteur (Achatpublic.com) le 19/05/2015.

La date limite de réception des plis avait été fixée au **6 juillet 2015 à 12 h 00**.

Lors de la séance du 3 septembre 2015, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de:

- déclarer infructueux le lot n°7 "Ouvrages spécialisés en archéologie" (absence d'offres) et de le relancer par voie de procédure négociée en application de l'article 35.II-3° du Code des Marchés Publics,

- déclarer sans suite le lot n°6 "Ouvrages sur la Provence" (concurrence insuffisante) et de le relancer par voie d'appel d'offres ouvert.

Pour les autres lots, les membres de la Commission réunis en séance le 17 septembre 2015, ont décidé de retenir les sociétés suivantes, classées en première position après analyse:

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Attributaire</i>
1	Fiction adultes.	GOULARD
2	Livres en langues étrangères (adultes et jeunesse).	ABRAKADABRA
3	Documentaires adultes : Sciences humaines, littérature	GOULARD
4	Documentaires adultes : art, loisirs, vie pratique, sciences et techniques	LIBRAIRIE DE PROVENCE
5	Documentaires adultes : Civilisation	LIBRAIRIE DE PROVENCE
6	Documentaires adultes : Ouvrages sur la Provence	Lot déclaré sans suite Relancé en appel d'offres
7	Documentaires adultes : ouvrages spécialisés en archéologie, en français ou en langues étrangères, y compris publications officielles, scientifiques et associatives	Lot déclaré infructueux Relancé en procédure négociée
8	Ouvrages pour la jeunesse (fictions et documentaires).	LIBRAIRIE DE PROVENCE
9	Bandes dessinées et Mangas (adultes et jeunesse).	GOULARD
10	Livres lus.	LIVRAPHONE
11	Livres numériques	Librairie le DIVAN

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés de fourniture de livres non scolaires relatifs aux lots n° 1,2,3,4,5,8,9,10 et 11, ainsi que leurs éventuelles reconductions, avec les sociétés et pour les montants indiqués ci-dessus,

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer, en application de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les marchés relatifs aux lots n°6 et 7, ainsi que leurs éventuelles reconductions, avec les sociétés qui seront retenues ultérieurement par la Commission d'Appel d'Offres.

DL.2015-499 - FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LES ADULTES ET LES ENFANTS, Y COMPRIS LES ÉDITIONS EN GRAND CARACTÈRE (11 LOTS)-SIGNATURE DES MARCHES-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

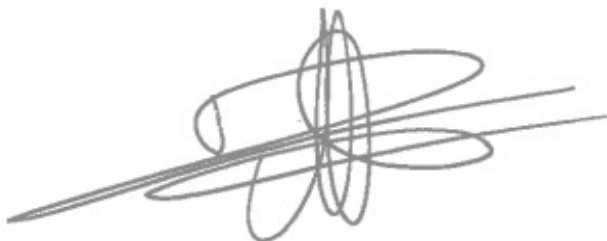
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)